



PROCES VERBAL N° 2

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : Madame Claudette AGERT, Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE, Gilles MAURICE (en visioconférence)
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 1 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 19 OCTOBRE 2021

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de Mr. Abel CHERON, ancien Président de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du Lot. Dans ces moments douloureux, nous adressons nos sincères condoléances et toutes nos marques de sympathie à la famille de Mr. Abel CHERON.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. T4, T5, T6, T7 et Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Installations Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Installations Sportives (CRTIS) continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

DISTRICT DE L'ARIEGE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

BOZOULS – Stade des CALSADES 2 – 120330102

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 25.01.2021
La Mairie nous confirme le retrait de classement

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

GAILLAC D'AVEYRON – Stade MUNICIPAL – NNI 121070101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 02.06.2031

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 26.08.2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BEUCAIRE – Complexe Sportif F. LAMOUREUX 2 – NNI 300320202

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 11.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 19.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 19.08.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.*

BEUCAIRE – Complexe Sportif F. LAMOUREUX 3 – NNI 300320203

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 11.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 19.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 19.08.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.*

BEUCAIRE – Complexe Sportif F. LAMOUREUX 4 – NNI 300320204

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 11.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 19.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 19.08.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.*

BEUCAIRE – Complexe Sportif F. LAMOUREUX 5 – NNI 300320205

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 11.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 19.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 19.08.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.*

BOUILLARGUES – Stade CLAUDE BORDAS – NNI 300470101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 13.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 18.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 18.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 18.08.2031

CHUSCLAN – Stade LUDOVIC LABEAUME – NNI 300810201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 18.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 17.06.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 02.09.1996,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 17.06.2031

FOURQUES – Stade ROGER MARBAT – NNI 301170101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 27.04.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 27.07.2020 et du document transmis :

- A.O.P. du 14.06.1999,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 28.04.2029

NIMES – Stade RAYMOND PELLISSIER – NNI 301891301

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 24.09.2030

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 06.08.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.*

ST JEAN DU PIN – Plaine de JEUX DU PLOS 1 – NNI 302700101

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 19.07.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 13.06.2012,
- Rapport d'essais du 13.12.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYE et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

6. AFFAIRES DIVERSES

DOMESSARGUES – Stade RAYMOND BARLAGUET – NNI 301040101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 17.05.2031

- Reçue AOP en date du 02.08.2011

LANGLADE – Stade RAYMOND ROURE – NNI 301380101

Cette installation est classée T4 jusqu'au 03.06.2031

- Reçue AOP en date du 18.05.2010

QUISSAC – Stade DE LA GLACIERE – NNI 302100101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 21.04.2031

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 19.07.2021

ROCHEFORT DU GARD – Stade ANDRE SAVONE – NNI 302170101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 08.10.2030

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 25.07.2007

ST FLORENT SUR AUZONNET – Stade RAYMOND GILLY – NNI 302530101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 14.06.2029

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 13.08.2021

UCHAUD – Stade MUNICIPAL – NNI 303330101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 12.05.2031

- Reçue Attestation administrative de capacité en date du 14.09.2010

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Complexe Sportif I.N.P. – NNI 315554501

Cette installation était classée Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 09.07.2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 SYE en date du 22.04.2021 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 22.04.2021
- Rapport Labosport du 23.10.2019

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 SYE et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASTELMAUROU – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 311170102

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 04.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 05.07.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 05.07.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 05.07.2031

FOS – Stade DE BOSSOST – NNI 311900101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 20.07.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.07.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 20.07.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 6 – NNI 310690206

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 12.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 12.08.2021,

La Commission propose le changement de classement de cette installation en **NIVEAU T6** jusqu'au 12.08.2031

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

ARLOS – Stade DE VIELHA – NNI 310170101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé en compétitions officielles.

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

BAZET – Stade ARMAND ABAS 2 – NNI 650720102

Cette installation est classée T6 jusqu'au 04.05.2031

- Reçue Attestation Administrative de capacité du 19.07.2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

SAUVIAN – Complexe Sportif LA GOURONNE 2 – NNI 342980202

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 en date du 28.06.2021 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 20.08.2021

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 28.06.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CAPESTANG – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 340520101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 12.08.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 30.12.1999,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 12.08.2031

LATTES – Complexe Sport ROGER ANDRIEU – NNI 341290201

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 16.08.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 30.04.1998,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 16.08.2031

MARSILLARGUES – Stade CHRISTIAN COSTE – NNI 341510201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 02.06.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 07.07.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 03.06.2031

NEZIGNAN L'EVEQUE – Stade RENE BOURQUARD – NNI 341820101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 24.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 24.08.2021,

Réparer grillage derrière surface de but

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 24.08.2031

PORTIRAGNES – Stade MUNICIPAL – NNI 342090101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 10.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 24.08.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 06.09.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 24.08.2031

ST GELY DU FESC – Stade de la VALENE – NNI 342550201

Cette installation est classée Niveau 6 SYE jusqu'au 24.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE en date du 22.06.2021,

- Attestation Administrative de capacité du 21.06.2021,
- Rapport C2S du 21.11.2016,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

SERVIAN – Stade ANTOINE MONTOLIN – NNI 343000103

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 10.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 27.05.2021,

- Rapport Labosport du 09.12.2016
- Attestation Administrative de capacité du 31.05.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

VERARGUES – Stade MUNICIPAL – NNI 343300101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 01.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 en date du 03.06.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au **03.06.2031** sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.

1.3 Changements de Niveau de classement

BALARUC LES BAINS – Stade MUNICIPAL – NNI 340230101

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 20.02.2030

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE en date du 24.08.2021,

- Rapport Labosport du 20.02.2020
- Attestation Administrative de capacité du 24.08.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

LUNEL VIEL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 341460101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 06.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 11.08.2021,

La Commission précise : le stade n'étant pas clos, cette installation ne peut pas être classée T5

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au **12.08.2031** sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 30.10.2021.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

BALARUC LE VIEUX – Stade ANDRE SUBIRATS 1 – NNI 340240101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22.08.2020

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé en compétitions officielles.

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 21.09.2031

VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade HENRI VALLIER – NNI 343370202

Cette installation est classée Foot A8 jusqu'au 05.12.2021

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé en compétitions officielles.

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

SAUVIAN – Complexe Sportif de la GOURONNE 1 – NNI 342980201

Cette installation est classée T4 jusqu'au 01.12.2030

- Reçue Attestation Administrative de capacité du 20.08.2021

VALERGUES – Stade ANTOINE ESCALA 2 – NNI 343210102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 07.06.2031

- Reçue Attestation Administrative de capacité en date du 11.08.2021

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST GERY – Stade MUNICIPAL – NNI 462680101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 22.05.2019

La Mairie nous confirme le retrait de classement

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

TOULOUGES – Stade MUNICIPAL – NNI 662130101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 10.06.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 10.06.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 10.05.2031

VILLELONGUE DE LA SALANQUE – Stade JEAN MOLINS – NNI 662240101

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 28.06.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 24.06.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 03.06.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

GRAULHET – Stade DE LA JONQUIERE N° 4 – NNI 811050404

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 en date du 01.09.2021 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 01.09.2021

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 01.09.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

FREJAIROLLES – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 810970102

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 05.10.2020

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé en compétitions officielles.

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

GAILLAC – Stade DES QUINTALS 1 – NNI 810990601

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 08.11.2021

Ce terrain n'est plus utilisé pour des compétitions officielles, vu l'avis de la Mairie

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

GRAULHET – Gymnase ROBERT PRIMAULT – NNI 811059903

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 27.08.2020 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 03.08.2018

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU FUTSAL 4** jusqu'au **27.08.2030**

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

4.4 Retraits de classement

GRAULHET – Salle de la CAPELETTE – NNI 811059902

Cette installation n'a jamais été classée

Cette salle n'existe pas.

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 21.09.2031

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- 1.3 Changements de Niveau de classement

BOURG DE VISA – Stade BERNARD LAGLEYRE – NNI 820220101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 30.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 06.08.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 06.08.2021,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 06.08.2031

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

LIZAC – Stade MUNICIPAL – NNI 820990101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2021

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé en compétitions officielles.

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

MONTAUBAN – Plaine de JEUX RAMIEROU N° 4 – NNI 821210401

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 19.01.2021

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé pour le football, centre d'entraînement du rugby.

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

MONTAUBAN – Plaine de JEUX RAMIEROU N° 5 – NNI 821210402

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 09.01.2021

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé pour le football, centre d'entraînement du rugby.

La Commission propose le RETRAIT DE CLASSEMENT de cette installation jusqu'au 21.09.2031

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LUZENAC – Stade PAUL FEDOU – NNI 091760101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 27.02.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 30.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 303 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **30.08.2023**

ST GIRONS – Complexe Sportif JO BOUSSION – NNI 092610101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 25.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 23.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 143 lux
- Facteur d'uniformité : 0.82
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **23.08.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

BELPECH – Stade GEORGES CANAL – NNI 110330101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 10.08.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 97 lux
- Facteur d'uniformité : 0.41
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 10.08.2023

BRAM – Stade ST EXUPERY – NNI 110490201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 19.05.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 192 lux
- Facteur d'uniformité : 0.65
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19.05.2025

PEZENS – Stade MUNICIPAL – NNI 112880101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.09.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 76 lux
- Facteur d'uniformité : 0.46

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 02.09.2023

PIEUSSE – Stade MUNICIPAL – NNI 112890101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 18.08.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 98 lux
- Facteur d'uniformité : 0.41
- Rapport Emini/Emaxi : 0.22

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18.08.2023

SOUILHE – Stade MUNICIPAL – NNI 113830101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 17.08.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 107 lux
- Facteur d'uniformité : 0.56
- Rapport Emini/Emaxi : 0.31

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.08.2023

TREBES – Stade DE L'AIGUILLE – NNI 113970101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 06.07.2021 effectuée par Monsieur Cédric LOPEZ, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 06.07.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LE GRAU DU ROI – Stade MICHEL MEZY 1 – NNI 301330101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 28.07.2021 effectuée par Monsieur Gilles GAGNAIRE, Sté AC MO :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 28.07.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BEZUES BAJON – Stade JEAN LOUIS BIBIES 1 – NNI 320530101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 29.07.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 29.07.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

EAUNES – Stade AIME PAGNON – NNI 311650101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 28.07.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 218 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28.07.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUSSONNE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 01.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 24.08.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 205 lux
- Facteur d'uniformité : 0.64
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24.08.2023

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310440101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 29.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 19.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 361 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.08.2023

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 4 – NNI 310440104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 29.07.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 19.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 136 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19.08.2023

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 1 – NNI 310690201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 29.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 31.08.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 283 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 31.08.2023

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 2 – NNI 310690202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 31.08.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 248 lux
- Facteur d'uniformité : 0.68
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.08.2023

BOULOGNE SUR GESSE – Stade CHARLES SURAN N° 1 – NNI 310800201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 28.07.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 29.07.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.80
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 29.07.2023

CARBONNE – Stade ALFRED PREVOST – NNI 311070101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 27.08.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 229 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 26.08.2023

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 1 – NNI 311070401

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 27.08.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 209 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 26.08.2023

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 2 – NNI 311070202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 27.08.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 157 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 26.08.2023

CAZERES – Parc des Sports STADIUM 1 – NNI 311350101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 06.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 22.07.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 224 lux
- Facteur d'uniformité : 0.81
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.07.2023

FONSORBES – Stade LES BOULBENES 1 – NNI 311870101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 24.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 201 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 24.08.2023

FROUZINS – Stade JEAN LASSALLE – NNI 312030101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.09.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 241 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.09.2023

MURET – Stade CLEMENT ADER – NNI 313950101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 24.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 18.08.2021 effectuée par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 305 lux
- Facteur d'uniformité : 0.80
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 18.08.2023

REVEL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314510101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 17.12.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 346 lux
- Facteur d'uniformité : 0.83
- Rapport Emini/Emaxi : 0.71

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 26.08.2023

REVEL – Stade MUNICIPAL 4 – NNI 314510104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 28.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 221 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 26.08.2023

ST ALBAN – Stade MARIUS COUDON 1 – NNI 314670101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 17.12.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 17.08.2021 effectuée par Monsieur Yvon SEVALLE, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 236 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.08.2023

ST ALBAN – Stade MARIUS COUDON 2 – NNI 314670102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 17.08.2021 effectuée par Monsieur Yvon SEVALLE, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 184 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.08.2023

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A1 – NNI 315550102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 13.09.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 05.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 355 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 05.08.2023

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM B. TATON – NNI 315550106

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 20.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 05.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 220 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 05.08.2023

TOULOUSE – Stade DES FONTAINES – NNI 315550201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 24.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 21.07.2021 effectuée par Monsieur Yvon SEVALLE, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 238 lux
- Facteur d'uniformité : 0.64
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21.07.2023

TOULOUSE – Stade PIERRE CAHUZAC – NNI 315551001

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 24.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 22.07.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 423 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.07.2023

TOURNEFEUILLE – Stade La Zone Verte LA RAMEE 1 – NNI 315570401

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 21.03.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 30.06.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 467 lux
- Facteur d'uniformité : 0.82
- Rapport Emini/Emaxi : 0.69

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision**

VILLENEUVE TOLOSANE – Stade ROBERT FRANC 1 – NNI 315880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 02.05.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 12.10.2020 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 159 lux
- Facteur d'uniformité : 0.65
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.10.2024

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade DE LA MOSSON – NNI 341720101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E1 jusqu'au 29.04.2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.08.2021 effectuée par Messieurs LACAN et VALCROZE, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 2028 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E1 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ARGELES SUR MER – Stade ERIC CANTONA – NNI 660080301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 17.12.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.08.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 350 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 1 – NNI 660370101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 17.12.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.07.2021 effectuée par Monsieur André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 334 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTRES – Stade du TRAVET N° 1 – NNI 810650101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 24.09.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 11.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 231 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.08.2023

CASTRES – Parc des Sports BORDE BASSE 3 – NNI 810650203

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30.06.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 01.09.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 224 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 01.09.2023

CASTRES – Parc des Sports BORDE BASSE 5 – NNI 810650205

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30.06.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 01.09.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 157 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 01.09.2023

LABRUGUIERE – Stade MAURICE CABANAC 1 – NNI 811200101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 02.12.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.09.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CRTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 185 lux
- Facteur d'uniformité : 0.61
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.09.2023

MARSSAC SUR TARN – Stade DESIRE GACH – NNI 811560101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 18.08.2021 effectuée par Monsieur Roland GENIEYS, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 211 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 18.08.2023

PONT DE L'ARN – Stade de la CROIX ROUGE 1 – NNI 812090101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 25.06.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 03.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CRTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 177 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03.08.2023

PUYGOUZON – Stade LA CAYRIE – NNI 812180101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 01.12.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.67
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.08.2023

SOREZE – Stade MUNICIPAL – NNI 812880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 06.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 160 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06.08.2023

1.3 Changements de niveau de classement

CUQ TOULZA – Parc des Sports LES SAPINETTES – NNI 810760101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30.01.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 05.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : **112** lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 120 lux)

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05.08.2023

PAYRIN AUGMONTEL – Stade AUGUSTIN TOST 1 – NNI 812040101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 02.07.2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 03.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 139 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03.08.2023

LE SEQUESTRE – Stade LES POUNTILS 2 – NNI 812840102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 23.05.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 02.08.2021 effectuée par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 141 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.08.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 1.3 Changements de niveau de classement**
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA